

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 19 février 2019

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Un schéma d'orientation pour une politique de l'eau partagée

Le gouvernement a adopté un projet de délibération approuvant le schéma d'orientation pour une politique de l'eau partagée en Nouvelle-Calédonie (PEP NC).

Ce schéma s'accorde sur 700 actions consensuelles à mettre en place et permet déjà à tous les acteurs de l'eau d'établir leurs feuilles de route respectives. L'officialisation du Comité de l'eau d'une part, qui doit être adoptée par le Congrès, et du forum annuel de l'eau, d'autre part, sont des gages importants pour que ce schéma ne reste ni figé, ni orphelin.

Ce document issu du Forum H2O incarne un consensus largement partagé sur les six objectifs stratégiques et les cinq outils techniques de la réussite.

Histoire de la Politique de l'eau partagée (PEP NC)

Dix ans après les assises de l'eau organisées par le CESE, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est doté pour la première fois de son histoire d'un membre du gouvernement spécifiquement en charge de l'eau. Les constats sont en effet alarmants :

- 7 ménages sur 100 n'ont pas accès à l'eau courante,
- 40 % de la population de la côte Est n'a pas accès à de l'eau traitée,
- la moitié des captages ne sont pas protégés,
- 60 % des Nouméens ne sont pas raccordés au réseau collectif, la ressource est menacée par l'érosion, les feux et les espèces envahissantes,
- 600 km de cours d'eau sont surengravés,
- les objectifs d'auto-suffisance alimentaire nécessitent une meilleure maîtrise de l'eau.

Face à l'urgence de la situation qui s'est aggravée depuis les premiers constats de 2008, Nicolas Metzdorf accompagné de Didier Poidyaliwane et Valentine Eurisouké s'unissent pour lancer ce grand chantier début 2018. Un travail rythmé par de nombreuses rencontres, avec tout d'abord une large phase de consultation des acteurs de l'eau et de la société civile qui a abouti les 18, 19 et 20 avril 2018 au Forum H2O. Ces trois journées intenses ont mobilisé plus de 300 personnes pour dégager les grandes orientations stratégiques de la politique à mettre en place. Nicolas Metzdorf, en charge de la politique de l'eau, s'était alors engagé à restituer un schéma d'orientation et un plan d'action dans les six mois, ce qui a été fait le 17 octobre 2018. Cette politique a été restituée à l'ensemble des acteurs de l'eau à travers 6 objectifs stratégiques et 5 objectifs transverses déclinés en plus de 700 actions, qui sont présentées dans ce document.

Six piliers de la PEP

En montrant la diversité des situations et l'imbrication des enjeux, le Forum H2O a permis de dresser un diagnostic large de l'état de l'eau en Nouvelle-Calédonie et montré que l'eau est au cœur d'un équilibre précaire entre des attentes multiples et parfois difficilement conciliables.

La diversité des attentes individuelles ne peut fonder une politique publique que si leurs multiples interrelations sont organisées, orientées et le cas échéant arbitrées, afin de passer de l'intérêt particulier à l'intérêt général. La politique de l'eau partagée, c'est donc la recherche d'un équilibre, sous une double responsabilité : celle des décideurs publics qui disposent des leviers d'actions à travers les compétences que la loi organique a réparties entre les collectivités et institutions calédoniennes, mais aussi celle des Calédoniens eux-mêmes qui doivent devenir les premiers acteurs de la gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques.

Au regard des évolutions de la démographie et de l'économie et de leurs incidences sur les besoins en eau, au regard des nombreuses menaces et dégradations que subissent les ressources en eau et le milieu naturel, le statu quo n'est pas possible.

Le schéma d'orientation proposé est constitué de six piliers principaux, six objectifs stratégiques qui regroupent des enjeux, des compétences et des moyens d'actions particuliers pour répondre aux attentes exprimées lors du Forum H2O. Tous ont un caractère prioritaire.

OS1 : Tous les acteurs rencontrés sont bien conscients que notre première responsabilité est de garantir à nos enfants la pérennité de nos milieux aquatiques exceptionnels et la disponibilité d'une ressource en eau, en quantité et en qualité suffisante, pour ne pas compromettre le développement des générations futures. Protéger nos ressources est donc un objectif largement partagé et s'il faut continuer à délimiter les périmètres de protection des eaux, l'urgence consiste à définir les ressources dites stratégiques. Les feux et les espèces envahissantes doivent être bannis de ces espaces « sanctuarisés » en y focalisant les moyens de lutte et de prévention.

Ressources stratégiques : Celles dont la détérioration ou la disparition compromettrait gravement, sans alternative possible, les conditions de vie des populations, le bon fonctionnement des écosystèmes ou le maintien d'activités économiques considérés prioritaires.

OS2 : Fournir un accès à l'eau potable, c'est répondre à un déterminant de santé et à un besoin primaire de la qualité de vie des Calédoniens. Cela consiste d'abord à mettre en œuvre les plans de sécurité sanitaire des eaux et à réaliser des diagnostics précis des réseaux d'adductions pour permettre l'identification des solutions les mieux adaptées aux diverses situations. Par la mise en place de moyens d'accompagnement aux communes, la politique de l'eau doit permettre le développement de réservoirs de stockage et d'unités de traitement, mais également l'exploitation de ressources alternatives en cas d'insuffisance ou de contamination des ressources existantes. En urgence, lorsque le maintien d'une qualité de l'eau de distribution satisfaisante s'avère trop problématique, notamment en période de crise, il convient de fournir à minima, un accès à une eau de boisson sans risque sanitaire.

OS3 : Sensibiliser tous les Calédoniens à la valeur de l'eau, à l'effet de la surconsommation comme du non traitement des eaux usées est un objectif résolument stratégique. La prise de conscience qui s'est fortement affirmée lors du Forum H2O demande à être partagée avec toute la société calédonienne. Il s'agit de recréer le lien entre l'eau du robinet et l'état du bassin versant, entre l'eau des toilettes et l'état du lagon. Des campagnes d'information-sensibilisation sont à mener en commençant bien sûr par les écoles, mais en allant également communiquer sur internet, dans les entreprises, les conseils municipaux et coutumiers via des ambassadeurs de l'eau formés à cet effet.

OS4 : Assainir nos eaux usées, lutter contre les pollutions chroniques ou accidentelles, un objectif essentiel pour notre santé, l'état de nos rivières et de notre lagon. D'abord orienté de façon curative vers les zones urbaines, artisanales et industrielles les plus problématiques, le plan a vocation à se focaliser de façon préventive sur les ressources stratégiques. Bien sûr les périmètres de protection des eaux devront être assainis en priorité, ainsi que les zones de baignades et de loisirs les plus fréquentées. Avec un accompagnement des communes, un diagnostic précis pourra être établi et une planification à l'échelle pays pourra être étudiée. En pratique, pour les secteurs à faible densité d'habitations, le plan d'actions doit permettre à l'assainissement non collectif d'atteindre son efficacité théorique.

OS5 : Anticiper les crises, aménager en fonction de l'eau et pour l'eau sont des objectifs qui visent un développement durable, adapté à son environnement. La priorité est bien entendu la prévention, éviter le risque, éviter l'impact, éviter la pollution. Pour cela, il s'agit d'abord de définir les ressources stratégiques ainsi que les zones d'aléas naturels, les cartographier, les porter à connaissance et surtout aménager et valoriser ces espaces en fonction de leur sensibilité. Lorsque l'évitement n'est pas ou plus possible, la priorité consistera à mener des actions de réduction des risques ou des impacts, d'abord en travaillant sur la vulnérabilité et la résilience mais aussi en permettant la réalisation des aménagements hydrauliques ou des infrastructures de traitement des eaux nécessaires. Enfin, lorsque la réduction n'apparaît pas satisfaisante, la compensation doit être recherchée en allant jusqu'à la relocalisation des populations, des cultures ou encore des ressources les plus exposées.

OS6 : Maîtriser l'eau pour atteindre notre autosuffisance alimentaire est le dernier mais pas le moindre des objectifs stratégiques. Il s'agit ici d'apporter de l'eau « pour manger » pour assouvir un besoin tout aussi vital que l'eau « à boire ». Après avoir au mieux maîtrisé et optimisé les besoins et les consommations, les priorités visent d'une part, à identifier les potentiels de stockage ou de transfert d'eau et d'autre part, à favoriser l'émergence d'associations d'usagers permettant de soutenir les projets structurants et surtout d'assurer leur valorisation à court terme. Bien entendu, la politique de l'eau doit veiller à la cohérence des politiques agricoles et notamment promouvoir les technologies innovantes au sein des ressources stratégiques.

Pour ériger ces six piliers de la politique de l'eau partagée et surtout pour qu'ils soient résistants aux aléas et aux crises, cinq objectifs transverses sont clairement identifiés. Les trois premiers sont de nature technique et ont été déclinés en plan d'action dont les priorités peuvent être exprimées comme suit :

OT A : Le support juridique est un prérequis à la réalisation de tous les objectifs de la politique de l'eau. Pour fonder le droit de l'eau, la définition d'un statut de l'eau garant de l'intérêt général et dissocié des statuts fonciers est apparue primordiale. Bien entendu, parmi les priorités à court terme, il s'agit d'actualiser ou de produire les standards et les normes permettant d'établir les conformités aux objectifs stratégiques, à commencer par celles relatives à la potabilité des eaux et aux rejets d'eau usées (hors installations classées). Les règles de gestion du domaine public fluvial sont à établir avant de réformer les délégations de gestion devenues désuètes pour répondre aux enjeux actuels.

OT B : La connaissance est la base du tableau de bord de la politique de l'eau. Il est totalement indispensable au pilotage, à l'anticipation et à la sensibilisation. En priorité, un partage des informations et données relatives à l'eau à travers des formats standards et une plateforme interopérable ont été identifiés comme les premières voies de progrès.

OT C : Le développement des compétences est également essentiel à la réalisation des objectifs. Les métiers de l'eau sont très spécifiques et les besoins concernent aussi bien la sphère publique que privée. La cartographie des compétences, la mise en réseaux des expertises en s'affranchissant des cloisons via l'inter-service de l'eau est une action prioritaire à court terme pour développer le compagnonnage local avant de mobiliser les outils de formation à l'international.

Les deux derniers objectifs transverses sont de nature moins technique et plus politique puisqu'il s'agit de la gouvernance et du financement du schéma d'orientation. Ces objectifs de moyens sont foncièrement indissociables et indispensables à la mise en œuvre des plans d'action présentés

Calendrier de la PEP

Dès lors que le schéma définitif sera approuvé, une seconde phase de consultation et de travaux inter-institutionnels sera menée sous l'égide du comité de l'eau pour préciser les modalités de gouvernance et les modèles économiques les plus adaptés à la mise en œuvre efficiente du plan d'action.

Les approches présentées à l'occasion du Forum H2O ont évalué à environ 7,5 milliards de francs par an le rythme actuel des dépenses consacrées à la gestion de l'eau. Au regard des ambitions affichées et du plan d'action proposé, le besoin de financement de la politique de l'eau s'établit entre 10 et 13 milliards de francs par an pendant vingt ans. Ainsi dès son adoption il s'agira de travailler à la construction d'une feuille de route afin de planifier puis lancer les actions prioritaires. En l'état actuel des finances dédiées à l'eau, il est donc envisageable de réaliser les trois quarts des actions envisagées, une réorientation des budgets disponibles pourrait alors ensuite permettre de réaliser le reste des opérations de la PEP.

En parallèle, les travaux de la MISE sur la rénovation du cadre juridique, la mutualisation de l'information ou encore la sensibilisation et l'amélioration des compétences pourront être engagés.

*
*